



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 11 février 2009

[...]

[...]

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

En sa séance du 30 janvier 2009, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre La Poste en raison de l'envoi d'une lettre établie en français à un habitant néerlandophone de Beersel. Le plaignant fait en outre remarquer qu'il a déjà renvoyé à La Poste un courrier similaire avec prière de lui faire parvenir un exemplaire en néerlandais.

*
* *

A la demande de renseignements de la CPCL, votre prédécesseur a répondu ce qui suit (*traduction*).

La cause de cet envoi incorrect est une erreur intervenue dans le traitement des données consignées dans la banque de données de La Poste. La banque de données a été adaptée en ce sens que monsieur [...] recevra dorénavant le courrier de Select Post en néerlandais.

*
* *

L'article 36, § 1^{er}, de la loi du 21 mars 1991, portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, dispose que les entreprises publiques autonomes, ainsi que leurs filiales qu'elles associent à la mise en œuvre de leurs tâches de service public et dans lesquelles la participation des autorités publiques dépasse 50% sont soumises aux lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Conformément à l'article 41, §1^{er}, des LLC, les services centraux utilisent dans leurs rapports avec les particuliers celle des trois langues dont ces particuliers ont fait usage.

Dès lors, la lettre envoyée au plaignant par Select Post aurait dû être établie en néerlandais.

La CPCL estime que la plainte est recevable et fondée.

Elle prend acte du fait que les données consignées dans la banque des données de La Poste ont été adaptées et que le plaignant recevra dorénavant le courrier de Select Post en néerlandais.

Le présent avis est envoyé au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président,

[...]